World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat
7 *bis*, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – www.wmo.int

TEMPS • CLIMAT • EAU
WEATHER • CLIMATE • WATER

REÇU 14 SEP. 2009

Our ref.: 7160-09/SG/CER

Bureau du Directeur général
Organisation mondiale
de la santé animale
12, rue de prony
75017 PARIS
France

GENEVA, 9 septembre 2009

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 27 juillet 2009, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, un exemplaire de l'accord de coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), signé par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale.

Je vous en souhaite bonne réception.

(C. Blondin)
Département des relations extérieures

ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE ET L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

L'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après dénommée l'OIE, et l'Organisation météorologique mondiale, ci-après dénommée l'OMM ont convenu de coopérer, notamment par le biais des activités suivantes :

1.Les deux organisations se tiendront mutuellement informées des activités menées susceptibles de présenter un intérêt commun.

2. Chaque organisation invitera l'autre partie à participer en qualité d'observateur aux réunions où des questions d'intérêt commun pourront être traitées et mettra à disposition les rapports de ces réunions.

3. L'OIE et l'OMM échangeront la liste de leurs publications pour permettre aux deux organisations de commander celles qui sont en rapport avec leurs activités. L'OIE et l'OMM échangeront à titre gracieux des documents et des publications portant sur des sujets d'intérêt commun. Les deux organisations bénéficieront des tarifs préférentiels appliqués à leurs membres ou organismes affiliés pour toute nouvelle commande de publications.

4. Les deux organisations s'efforceront d'élargir leur coopération grâce à des consultations tant formelles qu'informelles sur les questions d'intérêt commun, en particulier sur les sujets suivants :

QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN

- La diffusion d'informations générales sur la climatologie et le réchauffement climatique ;
- L'étude des incidences de la variabilité du climat et des changements climatiques sur le développement des maladies animales à travers le monde
- La mise en place d'un système d'alerte rapide, fondé sur l'information climatologique, pour les agents pathogènes d'origine animale et la promotion de stratégies de gestion des risques liés au climat ;
- La collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier l'OMS et la FAO sur les problèmes liés au climat et aux maladies.

Fait à Genève, le 8 septembre 2009

Pour l'Organisation météorologique mondiale

Mr Michel Jarraud
Secrétaire général

Pour l'Organisation mondiale de la santé animale

Dr Bernard Vallat
Directeur général